

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

4 mai 2020

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 4 mai 2020, à 20h00, PAR VIDÉOCONFÉRENCE ET À HUIS CLOS EN RAISON DE LA COVID-19, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Marie-Michèle Turgeon et Pierre Blouin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Gaétan Perron, Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe et l'agente de développement Nadja Guay sont aussi présents.

Il est possible de visionner l'enregistrement du conseil au www.st-isidore-clifton.qc.ca

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 13.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-05-01

Il est proposé par **Marc Bégin**

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant en divers, les points 11.1 Entretien de camion Sterling et 11.2 Demande de Sylvain Dodier et Luc Pallegoix.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL D'AVRIL 2020

2020-05-02

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 6 avril 2020, ayant été distribué à l'avance, soit considéré comme lu et qu'il soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Diane Dugal, à qui on a demandé de rejoindre les personnes âgées de la municipalité afin de briser leur isolement en ce temps de confinement, demande au conseil s'il est possible de reprendre les rencontres de Viactive et de pétanque, pour favoriser l'importance de bouger pour les aînés. Le maire suggère d'approuver en respectant les consignes gouvernementales de distanciation sociale.

Un citoyen a demandé des nouvelles à propos du chemin Marquis/Plante.

5. DEMANDES DES CITOYENS

5.1 Demande de Gérard Labranche et Fils à la CPTAQ

2020-05-03

CONSIDÉRANT la demande de lotissement présentée à la CPTAQ par la compagnie Gérard Labranche et Fils inc., située au 375, 9^e rang, à Saint-Isidore-de-Clifton sur le lot 5 403 651 et portant le matricule 3415 93 1067;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est faite dans le but de vendre une partie du lot afin d'y établir un élevage de Wapitis;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'appuyer la demande de lotissement présentée à la CPTAQ de la compagnie Gérard Labranche et Fils Inc., située au 375, 9^e rang, à Saint-Isidore-de-Clifton, sur le lot 5 403 651 et portant le matricule 3415 93 1067.

ADOPTÉEⁱ

6. RAPPORT DU MAIRE

Le maire est venu signer le contrat de vente du terrain de Jacques Labranche. Il a aussi pris contact avec Robert Roy pour reprendre certains comités de la MRC.

6.1 Représentations politiques et présences aux comités

Les conseillers n'ont eu aucune représentation le mois dernier.

6.2 Développement économique et social

L'agente de développement fait part au conseil des différentes rencontres auxquelles elle a assisté ainsi que le suivi des dossiers en cours. Une rencontre par vidéoconférence est prévue lundi le 11 mai 19h30 avec les conseillers intéressés aux différents projets.ⁱⁱ

6.2.1 Étude planification de milieux de vie durable

L'agente de développement présente au conseil le Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durable provenant du Ministère du Québec des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que quelques idées d'aménagement du terrain acquis de Jacques Labranche.

6.2.2 Arbre-Évolution

Le projet pour planter des arbres sur le terrain acquis de Jacques Labranche et sur le terrain des Loisirs a été retenu auprès de l'organisme Arbre-Évolution.

6.2.3 Piste cyclable

Les propriétaires concernés seront contactés bientôt pour leur expliquer le projet.

6.2.4 Vivre en ville

2020-05-04

CONSIDÉRANT l'offre d'accompagnement de l'organisme *Vivre en ville* aux MRC et aux municipalités locales qui sont en démarche Municipalités Amies des Aînés (MADA), visant à leur permettre de planifier l'aménagement des milieux de vie pour une population vieillissante ou de mettre en œuvre des projets intégrant les besoins des aînés;

Il est proposé par **Marie-Michelle Turgeon**

ET RÉSOLU

D'accepter l'offre d'accompagnement de l'organisme *Vivre en ville* dans le cadre de son projet *Milieux de vie pour la vie*, soit la participation de *Vivre en Ville* à un comité d'acteurs (maximum 4 rencontres/an) pour un transfert d'expertise sur l'aménagement de milieux de vie pour une population vieillissante.

ADOPTÉE

6.2.5 Complexe sportif

2020-05-05

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU QUE l'agente de développement Nadja Guay soit mandatée comme représentante de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton au sous-comité du Comité loisir MRC responsable du projet d'aménagement d'un complexe sportif et du déploiement du loisir territorial. Ce comité soutiendra la personne ressource engagée avec les fonds provenant de la subvention obtenue grâce au fonds du Chantier d'économie sociale du Québec.

ADOPTÉE

6.2.6 COVID-19

L'agente de développement mentionne les différentes consignes gouvernementales exigées pour la tenue du camp de jour. En ce qui concerne la bibliothèque, le Réseau Biblio de l'Estrie n'est pas encore ouvert jusqu'à aujourd'hui et comme les abonnés sont surtout intéressés aux nouveautés offertes par le Réseau, il n'est pas opportun de rouvrir la bibliothèque municipale.

6.3.1 Correspondance MAMH

Le directeur général int. présente au conseil les documents reçus par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

6.3.2 Correspondance MRC du HSF

Le directeur général int. présente au conseil les documents reçus de la MRC du Haut-Saint-François durant le mois passé.

6.4 Congrès Fédération québécoise des municipalités (FQM)

2020-05-06

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 mai 2020, le congrès de la FQM n'a pas encore été annulé en raison de la COVID-19;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le maire Yann Vallières et le conseiller Pierre Blouin participent au congrès de la FQM qui aura lieu du 24 au 26 septembre 2020, au Centre des congrès de Québec;

QUE les frais de séjours et de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

Les chambres sont réservées au Château Laurier

7. RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

7.1 Administration

Le secrétaire-trésorier par intérim commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 30 avril 2020 et fait le suivi sur les différents dossiers en cours.

7.1.1 Rapport d'élection du DGE

Le directeur général int. présente un sommaire des activités de l'élection partielle du 5 avril 2020.

7.1.2 Départ de la secrétaire-trésorière adjointe

2020-05-07

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe Bibiane Leclerc a remis au directeur général int. une lettre annonçant son départ le 31 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'elle sera disponible, si nécessaire, pour du soutien après son départ pour différents dossiers;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU D'accepter le départ de la secrétaire-trésorière adjointe le 31 juillet 2020 et de prendre en considération sa disponibilité, si nécessaire, pour du soutien après son départ.

ADOPTÉE

7.1.3 Offre d'emploi

2020-05-08

CONSIDÉRANT le départ de la secrétaire-trésorière adjointe à la fin juillet 2020;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

QU'une offre d'emploi soit affichée, pour une entrée en poste le 15 juin 2020.

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

7.1.4 Réouverture des services municipaux

Le directeur général int. indique au conseil que nous restons à l'affut des différents avis du Gouvernement du Québec pour les services offerts aux citoyens. Les citoyens pourront se rendre au bureau municipal pour les services d'inspection, sur rendez-vous seulement. Nous recommandons aux gens d'effectuer leur paiement de taxes à distance ou en l'expédiant par chèque.

La Salle des Loisirs et la Place Auckland ne sont pas disponibles pour la location durant l'été 2020, selon les consignes du gouvernement du Québec. Pour la bibliothèque et le camping, nous attendons les recommandations du gouvernement.

7.1.5 Autorisation Vente pour défaut de paiement des taxes 2020

2020-05-09

CONSIDÉRANT QU'aura lieu la vente de l'immeuble situé au 2074, Route 210, à Saint-Isidore-de-Clifton pour le montant des taxes municipales et scolaires et autres frais reliés à la vente;

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU

QUE le directeur général int. soit autorisé à agir, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la municipalité;

QU'il soit autorisé à acquérir l'immeuble situé au 2074, Route 210 à Saint-Isidore-de-Clifton, pour le montant des frais demandés au moment de la vente, si aucun acheteur n'est intéressé ou si les montants offerts sont trop bas.

ADOPTÉE^{iv}

7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin mentionne au conseil que les pompiers ont été sollicités pour plusieurs feux ce mois-ci, dont trois résidences.

7.2.1 Règlement provincial sur les chiens | responsable de l'application

2020-05-10

CONSIDÉRANT le règlement provincial encadrant la gestion des chiens dangereux dans les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 du règlement 2020-132 de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton mentionne que le conseil doit nommer par résolution le responsable de son l'application;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU

QUE le fonctionnaire au poste de direction générale soit nommé responsable de l'application du règlement 2020-132 et d'émettre des constats d'infraction et pour l'application de la section V – Inspection et saisie du Règlement provincial encadrant la gestion des chiens dangereux dans les municipalités;

ADOPTÉE^v

7.3 Voirie

7.3.1 Ramassage des matières résiduelles

2020-05-11

CONSIDÉRANT QU'un quatrième employé de voirie a été engagé l'automne dernier;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de ramassage des matières résiduelles avec la compagnie Les Transports Stanley Taylor (2015) inc, se termine le 14 juillet 2020;

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU

QUE le contrat de ramassage des matières résiduelles avec la compagnie Les Transports Taylor (2015) inc ne soit pas renouvelé en juillet ;

QUE les employés de voirie de la municipalité reprennent le ramassage des matières résiduelles à compter de la semaine du 20 juillet 2020.

ADOPTÉE^{vi}

7.3.2 Fauchage bords de chemin

2020-05-12

CONSIDÉRANT les différents prix reçus pour le fauchage bilatéral des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par Benoit Roy en 2019 étaient satisfaisants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré lorsqu'il est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de contrat de gré à gré est une mesure exceptionnelle ;

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU QUE le contrat pour le fauchage bilatéral des chemins municipaux soit donné à Benoit Roy pour la saison 2020, au montant de 46,00 \$ / km (avant taxes).

ADOPTÉE^{vii}

7.3.3 Résultat Gravier

2020-05-13

CONSIDÉRANT QUE les soumissions pour l'approvisionnement d'environ 5 000 tonnes de gravier pour la saison 2020 ont été reçues et ouvertes à 11h le 4 mai 2020 en présence de Gaétan Perron et Bibiane Leclerc :

Soumissionnaires	PRIX/tonne (taxes incluses)	Adresse du banc	Prix à la tonne *			
			Secteur Ouest	Secteur Est		
HM Lambert	10,06 \$	128, chemin Lambert, East Hereford	8,39 \$	18,45 \$	7,08 \$	17,14 \$
Gravière Bouchard	9,94 \$	74, chemin Jordan Hill, Johnville	4,58 \$	14,52 \$	9,46 \$	19,40 \$

* Prix déterminé en fonction du tableau 3.2.1 du Recueil des tarifs du camionnage en vrac 2020 et la distance du banc de gravier.

CONSIDÉRANT QUE les coûts de transport pour la municipalité varient en fonction de la distance du banc de gravier ;

CONSIDÉRANT QUE ce processus d'appel d'offres a suivi les règles relatives à l'octroi des contrats municipaux;

Il est proposé par **Marie-Michelle Turgeon**

ET RÉSOLU :

QUE l'approvisionnement en gravier pour le secteur Ouest se fera à la Gravière Bouchard, au prix de 9,94 \$ la tonne, à son banc de Johnville situé au 74, chemin Jordan Hill;

QUE l'approvisionnement en gravier pour le secteur Est se fera chez HM Lambert Excavation, au prix de 10,06 \$ la tonne, à son banc situé au 128, chemin Lambert, East Hereford.

ADOPTÉE^{viii}

7.4 Environnement

7.4.1 Projet porcin | Présentation rapport du conciliateur

2020-05-14

CONSIDÉRANT QUE le conciliateur M. Pierre Poulin nommé dans le dossier du projet porcin situé au 304, 9^e rang à Saint-Isidore-de-Clifton (lot no 5403576) a déposé son rapport le 15 avril 2020 auprès du MAMH;

CONSIDÉRANT QUE la population et les élus de Saint-Isidore-de-Clifton, ainsi que le promoteur du projet ont pris connaissance de ce rapport;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspecteur municipal à délivrer le permis de construction pour le projet porcin situé au 304, 9^e rang à Saint-Isidore-de-Clifton (lot no 5403576) selon les conditions décrites dans le rapport du conciliateur déposé auprès du MAMH le 15 avril 2020, à savoir :

- La municipalité accepte de retirer son exigence de ne plus imposer que l'ouvrage de stockage de lisier soit couvert en tout temps.
- À l'égard des exigences qui ont trait au lieu d'implantation du bâtiment d'élevage sur le lot et des voies de communication desservant ce bâtiment, les parties conviennent de nouvelles modalités, illustrées dans le plan d'implantation en annexe.
- Le permis sera assujéti aux exigences décrites par le producteur dans le plan d'implantation, joint en annexe, illustrant ce compromis.
- De plus, afin de favoriser une acceptabilité sociale plus grande et de réduire l'impact du projet, Ferme St-Isidore inc. s'engage à mettre en œuvre des mesures d'atténuation basées sur l'innovation et la technologie.
- Ces mesures d'atténuation ne sont pas des conditions que peut imposer une municipalité en vertu de la Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme. Elles ont été convenues dans le but d'offrir les meilleures conditions possibles au niveau de l'acceptabilité sociale de ce projet.

ADOPTÉE^{ix}

7.4.2 Avenant no 4 – FNX Innov

2020-05-15

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE l'avenant no 4 présenté par la compagnie FNX Innov pour la surveillance des travaux dans le dossier de la mise à niveau du traitement de l'eau potable, pour un montant maximal de 20 000 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE^x

7.5 Loisirs

7.5.1 Réfection du toit Salle des Loisirs

Le directeur général int. mentionne au conseil que les employés municipaux renforceront le chevron endommagé où se trouvent les unités de chauffage sur le toit de la Salle des Loisirs, en attendant qu'un entrepreneur puisse faire un estimé des travaux en bonne et due forme.

7.5.2 Conseil Sport Loisir Estrie

2020-05-16

Il est proposé par *Perry Bell*

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton adhère au Conseil Sport Loisir de l'Estrie en contribuant un montant de 70 \$ et que l'agente des loisirs Nadja Guay et le maire Yann Vallières soient mandatés pour représenter la municipalité à l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

ADOPTÉE^{xi}

8. RÈGLEMENT

8.1.1 Présentation Règlement n°2020-134

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et le directeur général int. mentionne que le projet de règlement 2020-134 a pour objet de décréter un emprunt et une dépense de 2 287 000\$ pour des travaux de mises aux normes du traitement de l'eau potable. Le mode de paiement et de remboursement sont aussi présentés.

8.1.2 Avis de motion Règlement n°2020-134

Le conseiller *Marc Bégin* donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement n°2020-134 intitulé « Règlement d'emprunt numéro 2020-134 décrétant un emprunt et une dépense de 2 287 000 \$ pour des travaux de mises aux normes du traitement de l'eau potable. »

9. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2020-05-17

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 92 308,24 \$ en référence aux chèques nos 202000230 à 202000286 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 18 201,61 \$.^{xii} Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 44 312 \$.

ADOPTÉE

10. CORRESPONDANCE

2020-05-18

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

11. DIVERS

11.1 Entretien de camion Sterling 2008

2020-05-19

Il est proposé par *Perry Bell*

ET RÉSOLU

D'effectuer un entretien préventif du camion Sterling 2008 par Tardif Diésel, pour un montant estimé à 1 939,57 \$ (avant taxes)

ADOPTÉE

11.2 Demande de Sylvain Dodier et Luc Pallegoix

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande et le maire s'engage à faire le suivi avec eux.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Aucune question

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-05-20

Il est proposé par *Marie-Michelle Turgeon*

De clore la présente séance à 21h02 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

i	Envoyée 2020-50-05
ii	Invitation envoyée 2020-05-06
iii	Publiée dans le bulletin municipal Envol de Mai et sur Emploi Québec
iv	Rés. Envoyée à Lyne Gilbert 2020-05-11 par courriel
v	Avec le règlement 2020-132
vi	Rés. Envoyée à Natalie 2020-05-11 par courriel
vii	Résolution expédiée à Benoit Roy 2020-05-11 par la poste
viii	Résolutions expédiées aux 2 soumissionnaires 2002-05-08
ix	Résolution Mise en ligne le 2020-05-05
x	Rés. Envoyée à Johanne Brodeur 2020-05-11 par courriel
xi	Chèque et rés. Envoyés 2020-05-12
xii	Chèques postés le 2020-05-08